

**Rapport
du Service d'Assistance Juridique
du Secrétariat Justice et Paix National**

Sur

**la Situation des Centres de détention dans la zone métropolitaine après le 12 Janvier 2010.
(Pourquoi une enquête sur les agents de la DAP ?)**

**Me Vincent Joseph Michel, Coordonnateur du Service Juridique, assistés par :
Me Albatre Lucsonne et Makenson Jérôme**

Port-au-Prince, 17 Mars 2010.

Plan du Rapport.

Pourquoi une enquête sur les agents de la DAP au Pénitencier National ?

- 1- Introduction.
- 2- Evaluation de la Situation Carcérale Haïtienne avant le 12 Janvier 2010.
 - a) sur le plan international et suivant la réalité haïtienne.
 - b) sur le plan structurel.
 - c) au niveau de carrière.
- 3- Présentation des faits amenant l'évasion des détenus pendant et après le 12 Janvier 2010.
 - a) Au Pénitencier National.
 - b) A Delmas 33.
 - c) A la Prison de Carrefour.
 - d) A la Prison de Pétion Ville.
 - e) A la Prison de l'Arcahaïe.
- 4- Constats
- 5- Recommandations.
- 6- Conclusion.

Rapport sur les centres de détention du département de l'Ouest: 12 Janvier 2010.

1- Pourquoi une enquête sur les agents de la DAP du Pénitencier National après le 12 Janvier 2010?

Si on veut ouvrir une enquête sur les agents de la DAP du Pénitencier National lors des événements du 12 Janvier 2010, il faut d'abord questionner la réalité qui prévalait avant le séisme dans le système pénitencier haïtien. Le fonctionnement du système constituait une source de préoccupations pour la société haïtienne, déjà avant le 12 Janvier.

Au lieu de servir un espace sécuritaire pour les détenus, un espace de corrections et de réhabilitations pour les condamnés, le système représentait plutôt une école pour former des bandits, un espace pathogène où toutes sortes de maladies se transmettaient, un système qui fonctionnait avec une carence d'agents formés pour leur tâche.

2- Présentons une comparaison entre les règles minima dans les prisons, au niveau international et la réalité haïtienne :

a) Sur le plan international et suivant la réalité haïtienne

- Si au niveau international, l'espace carcéral est de 4m² par détenus, en Haïti, cet espace est de 0m²42.

- Au niveau international, il est recommandé 1 agent pour 10 détenus. En Haïti, l'effectif carcéral total – au niveau national - est de 8898 détenus, et l'effectif total des agents pénitentiaires est de 724. Au Pénitencier National, il y'avait un effectif d'environ 4800 détenus avec un maximum de 25 agents. (le nombre d'agents variait entre 20 à 25 le jour et 15 la nuit). Ainsi donc, le rapport au Pénitencier National serait de 1 agent pour 240 détenus.

- Sur le plan sanitaire, il n'y a qu'une Direction Médicale pour l'ensemble du système carcéral haïtien.

Voyons les rapports : un total de 7 médecins, 25 infirmiers, 1 hygiéniste... pour une population carcérale estimée à 8 898 détenus. Cela signifie 35 professionnels médicaux pour tous les centres de détention du pays.

b) Sur le plan structurel

La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) qui remplaçait l'Administration Pénitentiaire Nationale (APENA), créée par décret en 1989 fut rattachée à la Police Nationale le 24 Avril 1997. La DAP est ainsi donc dirigée par un Commissaire Principal et compte 4 sous divisions : les sous divisions de l'Ouest, du Sud, du Nord et du Centre.

Avant le séisme, la DAP comptait à peu près 1 130 employés, dont 724 agents pénitentiaires pour tout le pays, - 64 femmes et 660 hommes - pour les 17 Prisons et les 4 Commissariats qui font office de prisons.

La DAP disposait de 93 véhicules. 56 seulement étaient opérationnels ; 13 sont en panne, 19 sont non récupérables et 13 sont au service direct de la Police Nationale d'Haïti.

Ceci démontre les conditions pénibles du travail des agents de la DAP. En outre, ils manquaient de matériels comme : boucliers, gaz lacrymogènes, gants, cache-nez, eau à pression, etc. lesquels matériels servent couramment dans la gestion de centres de détentions.

c) Au niveau de la carrière

L'agent de la DAP ne jouit pas d'un plan de carrière. Nombre d'entre eux travaillent depuis 10 ans avec le même grade et des salaires nettement insuffisants pour assurer l'entretien de leurs familles. En outre, la nourriture des agents est préparée par les détenus, ce qui est une source d'inquiétude constante pour les agents.

Face aux autres centres de détention du système carcéral, le Pénitencier National constituait une prison d'exception. Il logeait près de 4800 personnes, soit plus de la moitié de la population carcérale du pays. La situation et les conditions de vie des détenus étaient tellement fragiles avant le 12 Janvier, qu'elles attiraient l'attention de plus d'un, dont particulièrement les organisations de défense des Droits Humains et la Communauté Internationale.

Les agents pénitentiaires de l'APENA, devenue DAP ne sont pas pris en charge. Lorsqu'ils sont malades, ils sont obligés de se faire soigner dans un hôpital privé s'ils disposent des moyens. Dans le cas contraire, ils se voient, l'urgence exige, de fréquenter l'Hôpital de l'HUEH, comme tout le monde.

On peut dire qu'avant le 12 Janvier 2010, il n'y avait aucune prise en charge sérieuse des lieux de détention, des détenus et des agents de la DAP par l'Etat Haïtien.

Les chiffres témoignent cette évidence : le nombre des agents des centres de détention du système carcéral, plus particulièrement des agents du Pénitencier National, était nettement insuffisant pour faire face à n'importe quelle urgence qui pourrait s'imposer.

3- Présentation des faits amenant l'évasion des détenus après le 12 Janvier 2010.

a) Au Pénitenciel National.

Le 12 Janvier 2010, le pays est frappé par un terrible tremblement de terre survenu vers 4 heures 53 P.M. Les prisons n'y ont pas échappé. C'est ainsi que le Pénitencier National, le plus grand centre carcéral du pays, avec près de 4800 détenus, fut également secoué. En passant à l'angle des Rues du Champ de mars et du Centre, ce constat saute à l'œil. Les gens du quartier nous ont fait savoir que les agents de la MINUSTAH qui montaient la garde par devant le Pénitencier National ont rapidement vidé les lieux, des blocs seraient tombés sur leurs chars, tuant 2 d'entre eux.

Rapidement après quelques minutes du départ de la MINUSTAH, les riverains ont déclaré avoir entendu des détonations dans la prison... Eclatement d'une bombonne ou des tirs d'armes à feu ? On n'en a pas pu obtenir grande chose.

« Puis le feu jaillit ». Le feu provenait de la cuisine du Pénitencier National, selon la déclaration de certains repris de justice qui nous ont fourni cette information. Cette déclaration se vérifie parce que les détenus pour s'évader, ont mis le feu dans la cuisine de la prison pour contourner la résistance des agents de la DAP. Ceux-ci ont dû abandonner leur poste de surveillance, parce qu'ils étaient premièrement en petit nombre, et deuxièmement qu'il n'y a pas eu de renforts (back up) malgré les demandes ; d'ailleurs, ils n'étaient guère préparés à faire face à ce genre de catastrophes naturels.

Cet état de fait a occasionné la destruction de la cuisine, de l'Administration ainsi que des Archives. 4 détenus ont perdu la vie au cours du tremblement, à cause d'un pan de mur de la « Cellule Hall » qui est tombé sur eux : il s'agit de Naël, Jean, Phito, Prosper, ainsi connus...

Le ministre de la Justice a dit ne rien comprendre dans cette évasion, puisque les murs qui cachaient ce qu'on appelle : l'iniquité de la détention préventive prolongée n'étaient pas tombés, il a recommandé une enquête pour déterminer le degré de complicité des agents de la DAP, dans l'évasion des détenus le 12 Janvier !!!

b) A la Prison de Delmas 33.

C'est à peu près ce même scénario qui s'est produit à Delmas 33, où il y'a en réalité 2 prisons Rappelons brièvement pour le public, qu'il y'a 2 prisons à Delmas 33 : une prison pour mineurs où l'on gardait les garçons mineurs et une autre prison qui est placée au dos de la prison pour mineurs.

La prison pour mineurs avait une cour et une école pour les mineurs. L'autre prison comprenait 2 cellules. Selon l'un des Responsables de l'APENA qui a requis l'anonymat, quelque jour avant le séisme du 12 Janvier 2010, la prison de Delmas 33 a reçu 78 détenus venant des Gonaïves et de St Marc et il y'avait 20 détenus dans la prison des mineurs qui avaient atteint leur majorité. Avant le tremblement de terre, ils étaient au nombre de deux cent dix (210) détenus sur une surface de 116m², laquelle ne pouvait détenir plus de 46 détenus.

Selon un agent affecté à cette prison, il raconte que « au lendemain du tremblement de terre, face à l'agressivité des parents des détenus, ils ont offert des résistances, mais faute de renforts et sur la menace croissante des parents des détenus, les agents de police ont dû baisser le bras; les agents de la DAP n'ont cessé de faire appel à la Direction de la Prison, mais personne n'est venu à leur secours.

Les détenus ont alors utilisé des fers pour briser les barreaux creux dans la barrière de la prison et prendre la clef des champs.

c) A la Prison de Carrefour.

Le 4 Février 2010, une équipe de la Commission se rendit à Carrefour pour visiter les détenus et recueillir des informations. Les agents ont refusé catégoriquement, prétextant n'avoir reçu aucun ordre de leur supérieur hiérarchique pour fournir des informations.

Mais le Chef d'Investigation du Commissariat, dont le bureau se trouve par devant le bâtiment de la prison, a déclaré que la police de Carrefour a repris 4 des détenus dont un (1) de la prison de Carrefour, et trois (3) repris de justice, des évadés du Pénitencier National. Avant le tremblement de terre, la population carcérale de Carrefour se situait entre 300 et 310 détenus placés sous le contrôle de 44 agents, dont 12 employés civils et 8 contractuels.

d) A la Prison de Pétiou Ville.

Sauf à Pétiou Ville où se trouve la seule prison réservée pour toutes les femmes détenues, il n'y a pas eu d'évasion. Cependant, il faut dire que le terrible tremblement de terre n'a nullement affecté le bâtiment de la prison.

Le 5 Février 2010, lorsque nous nous sommes rendus sur les lieux pour une visite d'informations, le responsable trouvé nous a confirmé ne pouvoir nous donner les informations nécessaires, puisque n'étant pas habilité à le faire, avançant le prétexte « d'état d'urgence » officialisé par arrêté présidentiel, ce qui signifie que la prison serait sous haute surveillance. Etat d'urgence ne signifie pas état de siège.

Quoiqu'il en soit, le constat ne permettait point d'arriver à de telle conclusion. En outre, il nous a avoué que si nous voudrions en savoir davantage, qu'il faudrait contacter le Responsable de l'APENA ou de la DAP dont le local se trouve sur la Route de Frères à la Rue Pépinière.

e) A la Prison de l'Arcahaïe.

La population carcérale avant le 12 Janvier était avoisinante des 263 détenus, avec un espace de 0m² 42 par détenus. Le bureau du Chef de Poste était très étroit ; on y trouvait le Greffe de la Prison et le Bureau de l'Assistant Légal. Cette prison était surveillée par 28 policiers dont 3 femmes, 4 employés civils, 6 contractuels. Le bâtiment contenait par ailleurs 2 dortoirs.

Néanmoins, les conséquences du séisme auraient-elles influencées le desserrement dans la surveillance des agents qui désireraient sans doute entrer en communication avec leurs proches, vérifier comment se portaient les membres de leurs familles ; et qui pis est, la communication ne passant pas, ont-ils vidé les lieux pour chercher à leur porter secours, les mettre à l'abri ?

Il en est résulté que les 263 détenus ont vidé les lieux ; peut-être sans moindre résistance.... Sans doute, les agents de la DAP ont été dépassés par les événements du moment.

Le 9 Mars 2010, la police de la ville déclare avoir procédé à l'arrestation de 2 détenus qui ont été transféré à la prison de St Marc parce qu'il n'y a pas assez d'espace pour les placer au commissariat de la ville.

4- Constats.

Au Pénitencier National, nous avons constaté un travail de restauration et de réparation pour replacer à nouveau les évadés, reloger les Archives de l'Administration de la Prison, et la cuisine. On a pu constater des fissures dans quelques murs, surtout dans la partie gauche, par devant de la prison (parties donnant sur les Rues du Centre et du Champ de Mars).

A Carrefour, le bâtiment est complètement fissuré. Les agents sont rassemblés sur la cour mais ils nous ont refusé l'accès pour voir les détenus.

A Pétion Ville, l'accès nous est encore interdit, malgré le fait que la prison n'a eu aucun dommage, mais on a pu jeter des coups d'œil furtifs pour observer quelques détenues.

A Delmas 33, nous avons pu observer les bagages laissés par les évadés. En effet, les 6 cellules, dont les 4 cellules de la prison des mineurs et les 2 cellules de la nouvelle prison qui abritaient les détenus en provenance des Gonaïves et de St Marc sont encombrées avec les effets des évadés.

Ces prisons sont partiellement endommagées, avec des murs fissurés, l'école vidée et le Commissariat placé par devant est totalement détruit ; ce qui a occasionné la mort de plusieurs policiers et l'amputation des survivants au nombre d'une vingtaine.

La prison civile de l'Arcahaïe est totalement réaménagée. Le Responsable de la DAP l'a fait nettoyer pour replacer les détenus.

5- Recommandations.

La Commission recommande l'accès aux services de justice pour les nouveaux détenus, ainsi que l'accès des Organismes de défense des Droits Humains aux détenus. Les restrictions imposées pour visiter les détenus sont incompréhensibles.

Les agents pénitentiaires doivent recevoir une formation professionnelle effective et complète, disposer des matériels adéquats qui leur permettraient en outre, de faire face dans de telles situations à la gestion de prisons.

Une situation de panique prévalait ce 12 Janvier 2010 et au lendemain dans les divers centres de détention...L'absence du contingent de la MINUSTAH affecté à la surveillance du Pénitencier National...L'agressivité des parents des détenus, l'agressivité des détenus eux-mêmes, - ils avaient mis le feu dans certaines parties de la prison - la non arrivée de renforts maintes fois demandés... prohibaient toute capacité de maîtrise des détenus du Pénitencier National, les agents pénitentiaires rendus impuissants, ne pouvant se résoudre à provoquer une mutinerie, une boucherie, une hécatombe.

Aux regards des paramètres ci-dessus, explicites par eux-mêmes, les agents de la DAP ne pouvaient circonscrire et freiner toutes possibilités d'évasions des détenus ?

Comment est-ce que, de surcroît le Ministre de la Justice puisse choisir d'accuser ces agents de complicité d'évasion ?

Au lieu d'une enquête sur les agents de la DAP, pourquoi le Gouvernement, par le biais du Ministre de la Justice ne mette t-il pas en branle une réforme de l'Administration Pénitentiaire pour juguler la crise de la détention préventive prolongée ?

Parler de complicité des agents de la DAP après ce terrible séisme du 12 Janvier ne serait-ce pas un moyen pour cacher le péché de la détention préventive prolongée?

Pourquoi ne pas chercher à satisfaire les demandes des justiciables victimes dans un plus bref délai ?

Pourquoi ne pas juger les détenus dans les temps prévus par la loi, assister les détenus pauvres et faire que la Justice soit compréhensive et accessible pour tous les justiciables ?

Pourquoi ne pas offrir un meilleur traitement aux agents de la DAP et de la PNH afin qu'ils soient en mesure de répondre à leurs besoins ? Pourquoi ne pas augmenter le nombre des agents qui surveillent les prisons ?

Nous profitons de ce moment pour offrir nos sympathies aux parents des policiers et des policières, ainsi qu'à la Direction de la Police et saluer du même coup les dépouilles de nos vaillants policiers tombés dans l'exercice d'un travail si noble, "protéger et servir" la patrie.

Sans vouloir encourager la corruption, l'injustice et l'arbitraire, la Commission Justice et Paix croit que c'est sa mission de défendre les droits de chacun. Les policiers, agents de la fonction publique, devront avoir un meilleur traitement.

En plus, l'état d'urgence ne veut pas dire la suppression des droits. Tout simplement la Commission reste attachée à certains principes, et nous croyons qu'en cette période bien déterminée (catastrophe du 12 Janvier), le gouvernement pourrait prendre certaines décisions bien précises dans un temps toute fois limité et en absence du Parlement; pourvues que ces décisions n'empiètent pas sur des droits déjà acquis dont particulièrement les Droits de l'Homme, lesquels sont imprescriptibles et inaliénables.

6- Conclusion

La Commission Episcopale Justice et Paix croit que les agents de la DAP ne sont pas responsables de l'éclatement du système carcéral. Les déclarations des riverains de la zone confirment que les agents ont été dépassés tout simplement et tout bonnement, par les événements.

La Commission croit que c'est le moment opportun de réévaluer le Système Carcéral haïtien, et non de chercher à acculer les agents de la DAP dans une complicité fortuite d'évasion des détenus, principalement des détenus du Pénitencier National. La Commission ne cherche pas à se faire passer pour l'avocat des agents, mais tout simplement, à la vérité, ils ont fait un choix indépendant de leur volonté.

La Commission réitère une fois de plus, puisque le mode de gestion de la DAP est le résultat de tout un système qui est défaillant, que dans la refondation d'Haïti, qu'il faut repenser le système carcéral haïtien pour le bien-être de la communauté en général.